

VI

Travail instrumental et travail expressif *À quelles conditions le travail peut-il revêtir une valeur pleinement positive ?*

PIERRE-MICHEL MENGER

Les deux qualifications opposées du travail mettent en avant sa valeur instrumentale et sa valeur expressive. Selon la première, le travail est l'engagement de l'énergie individuelle dans des conditions diversement pénibles d'effort physique et de charge mentale. Selon la seconde, il est l'accomplissement de soi dans l'agir productif. La double sémantique du travail l'exprime bien, qui oppose le labeur à l'œuvre, le fardeau à la réalisation. Il est aisé de définir la valeur négative du travail comme cet ensemble de contraintes et d'efforts pénibles qui entravent la libre disposition de soi et usent l'individu. Un invariant est invoqué, celui de la peine humaine consommée dans le travail, qu'il s'agit ensuite de graduer. L'analyse économique classique du travail procède ainsi, selon les termes d'Adam Smith : « Des quantités égales de travail doivent être, dans tous les temps et tous les lieux, d'une valeur égale pour le travailleur. Dans son état habituel de santé, de force et d'activité, d'après le degré ordinaire d'habileté et de dextérité qu'il peut avoir, il faut toujours qu'il sacrifie la même portion de son repos, de sa liberté, de son bonheur. » (Smith, 1776, livre I, chap. v.) Le travail intellectuel comme le travail manuel sont ici placés sous la même comptabilité négative : le travail étant déplaisant, il ne vaut que par le plaisir que les biens de consommation et le loisir procureront à l'individu, grâce à la rémunération de son travail.

La théorie marginaliste a fixé les limites de cette comptabilité élémentaire. D'une part, l'utilité des biens que me procure la rémunération d'un travail est marginalement décroissante. D'autre part, selon une célèbre analyse de Jevons (Jevons, 1965 [1871]), le travail cesse d'être une simple désutilité si on décompose l'effort en ses différentes phases.

Au commencement d'une activité, la désutilité et la pénibilité du travail sont ressenties directement, la première impulsion est la résistance au travail et à la contrainte. Mais à partir d'un certain point, la valeur du travail change de signe, la réticence fait progressivement place à une implication et à des éléments de motivation qui soutiennent l'effort. Un second point d'inflexion est ensuite atteint lorsque l'effort épuise l'énergie individuelle et que chaque unité supplémentaire d'effort équivaut à une utilité strictement négative.

I. LE TRAVAIL, UNE GRANDEUR PLEINEMENT POSITIVE : À QUELLES CONDITIONS ?

Peut-on obtenir une situation de travail avec un seul point d'inflexion, du négatif vers le positif seul ? Il faut examiner les axiomes de l'anthropologie philosophique qui a voulu établir sous quelles conditions le travail pouvait être une grandeur pleinement positive. Le socle de cette conception est une conception originale de l'individu conçu comme une totalité singulière. Selon l'analyse qu'a donnée Taylor (~~Taylor, 1998~~) de l'émergence de cette conception à la fin du XVIII^e siècle, chacun a une façon originale d'être humain, d'être soi, mais il ne peut découvrir ce soi que dans l'agir productif.

À partir de cette définition anthropologique, et de sa carrière dans la pensée critique du XIX^e siècle, peuvent être spécifiées les conditions de possibilité d'une réalisation non entravée de soi qui soit accessible à chacun et à tous.

1. La condition d'autonomie et de spontanéité

La première condition de possibilité est l'autonomie et la spontanéité (ou l'absence de prescription subordonnante) dans l'exercice de l'activité. Marx (Marx, 1968 [1844]) a fait du travail créateur le levier de sa distinction entre travail libre et travail aliéné. Le travail libre et créateur devrait être pour chacun le moyen de déployer la totalité de ses capacités. Parler d'activité créatrice devient pléonastique, car l'agir humain, dans une telle conception, ne peut s'exprimer pleinement qu'à condition de ne pas se transformer en moyen pour obtenir autre chose, et notamment un gain, ce qui le déposséderait de son sens, de ses motivations intrinsèques et du résultat de son action. Ce que provoquent la division du travail et la spécialisation des tâches, c'est, dit l'argument, la réification des capacités, autrement dit le développement de certaines qualités aux dépens d'autres. C'est la mutilation

du travail, l'hypertrophie de certains gestes et de certaines fonctions d'un individu, et l'atrophie de ses autres capacités

Pour être satisfaite, cette première condition requiert deux exigences supplémentaires : 1) qu'il n'y ait pas de contrainte sur la réalisation du travail, 2) que l'échec soit impossible, faute de quoi des jugements sont émis sur la valeur de la réalisation individuelle et déclenchent comparaisons et compétitions. Ces exigences forment un système d'idéalisations régulatrices (Elster, 1989). Examinons-les brièvement.

1.1 Non-contrainte et spécification de la puissance expressive du travail

Lorsqu'il n'est pas confiné dans un travail instrumental contraint, l'individu peut libérer sa nature créative, dirions-nous dans un vocabulaire plus récent. Ce qui revient à naturaliser la puissance expressive du travail : l'individu, en activant ses forces créatrices, ne fait qu'obéir aux lois qui régissent sa nature et qu'entravent les déterminismes sociaux. Mais la liberté d'autodétermination dans le cours de l'activité n'exclut nullement, selon Marx, l'effort et le sérieux qu'exigent les épreuves pour surmonter des obstacles, dans des activités à forte valeur expressive :

Sans doute, Smith a raison lorsqu'il dit que dans ses formes historiques, esclavage, corvée, salariat, le travail est toujours répulsif, qu'il apparaît toujours comme contrainte extérieure, et qu'en face de lui, le non-travail est « liberté » et « bonheur ». Cela est doublement vrai pour un travail plein de contradictions, un travail qui n'a pas encore su créer les conditions objectives et subjectives (qu'il a perdues en quittant l'état pastoral, etc.) qui le rendaient « attractif », propice à l'autoréalisation de l'individu, ce qui ne signifie nullement qu'il ne serait qu'« amusement » de grisettes, comme le conçoit naïvement Fourier. Les travaux vraiment libres, la composition musicale par exemple, c'est diablement sérieux, cela exige même l'effort le plus intense. (Marx, 1968 [1857] : 289)

L'argument a fait son chemin. C. Wright Mills (Mills, 1966) ajoute à l'argument de l'effort celui de l'horizon temporel du travail et de l'anticipation du résultat qui soutient l'effort. Il écrit ainsi à propos du travail de l'artisan :

L'artisan voit en imagination le produit terminé et même s'il ne le fabrique pas complètement, il sait la place qu'occupe sa part de travail dans l'ensemble. La satisfaction éprouvée à voir le résultat se reporte sur les moyens de l'obtenir. Même si certaines phases de son travail ont un côté pénible,

mécanique et routinier, l'espoir du résultat permet de franchir ces obstacles. (Mills, 1966 [1951] : 255)

Albert Hirschman (Hirschman, 1986) assortit cette temporalisation de l'activité d'une caractéristique essentielle, l'incertitude sur le résultat. Selon Hirschman, moins les activités sont routinières et utilitaires, plus l'incertitude qui pèse sur leur accomplissement place l'individu dans une situation ambivalente. La tension et la difficulté inhérentes à un effort dont les chances de succès sont partiellement ou totalement imprévisibles trouvent leur compensation dans les moments exaltants de jouissance anticipée de l'aboutissement et de conviction fugitive de la réussite qui jalonnent et soutiennent le cours de l'activité.

1.2 La prohibition de l'échec

Sous les spécifications de l'effort que je viens d'examiner (Marx, Mills, Hirschman), un travail peut donc être libre, émancipateur et épanouissant même si, et à vrai dire, notamment parce qu'il comporte des obstacles, des difficultés, des surprises, un cheminement inattendu, une excitation de la découverte et une possibilité d'échec, ou de suspension, en cas d'impasse, que l'individu dépasse dans un processus d'apprentissage pleinement positif et cumulatif. Mais l'argument ne va pas, dans le système d'idéalisations que j'examine, jusqu'à autoriser la possibilité de l'échec radical. La raison est simple. L'échec avéré exposerait à l'examen évaluatif et critique d'autrui, et déclencherait une rupture majeure d'équilibre. L'acte de production doit demeurer hors d'atteinte de la répartition fonctionnelle des rôles dans une société dans laquelle le travail, pour demeurer absolument désirable, ne saurait être subordonné à une mesure externe de son accomplissement. L'échec ne peut être que le *différentiel* de la réussite certaine, qui est la condition d'une gratification absolue de l'acte productif. Il ne doit, en aucun cas, devenir le levier d'une évaluation comparative des mérites individuels.

Ces spécifications, pour irréalistes qu'elles apparaissent, forment pourtant bien le socle d'une idéalisation du travail autonome. La production de réflexions et de critiques portant sur la désutilité du travail ne fait, à bien des égards, qu'en proposer des modalités graduables d'incarnation.

2. La condition de relégation de la consommation

La deuxième condition de la valorisation absolue du travail réside dans la dévalorisation corrélative de la consommation, en ce qu'elle comporte

de passif. Les besoins primaires de consommation sont en effet vite débordés par l'illimitation des besoins secondaires et des désirs, et sont exposés aux manipulations les plus efficaces du marché, nous dit toute une tradition qui voit dans le travail expressif le vecteur du contrôle de soi, et, dans la conception instrumentale du travail, le vecteur de l'aliénation du consommateur. L'argument court, sous des modalités diverses, de Veblen à Galbraith, à Daniel Bell et à Juliet Schor : l'inflation des besoins artificiellement entretenus conduit les travailleurs à une course sans fin qui fait correspondre à une désutilité croissante du travail une dilatation aliénante des satisfactions recherchées hors du travail. Et la valeur positionnelle de la consommation ajoute son déséquilibre si l'utilité retirée des biens et des services consommés dépend aussi de leur pouvoir de signalement du rang social des individus.

3. La condition d'abolition des différences individuelles

La troisième condition d'une valorisation absolue du travail réside dans l'abolition des mécanismes de différenciation individuelle qui sont générateurs de comparaisons et de concurrences interindividuelles. Une question majeure émerge en effet de la conception expressiviste du travail : ce qui est bon pour quelqu'un est-il possible pour tous ? La valeur d'originalité, qui, à une hiérarchie verticale, substitue une différenciation horizontale des individus, peut-elle constituer une norme générale de réalisation de soi ? Autrui ne doit à aucun prix devenir un rival, un juge de mes compétences, ou un spécialiste à qui me mesurer. Tout individu est supposé agir spontanément dans l'intérêt de tous, et les relations de complémentarité qui font de la collectivité sociale une communauté doivent triompher de tout ce qui est concurrence, c'est-à-dire arbitrage et substitution.

Il en résulte paradoxalement une forme d'individualisme indifférencié. Les individus ne peuvent pas interagir autrement que selon le principe d'une relation d'identité par symétrie, c'est-à-dire selon une structure en miroir plaçant face à face deux libertés et deux individus complets, qui se donnent à eux-mêmes leurs propres règles autonomes, comme l'indique la citation célèbre de Marx :

Supposons que nous produisions comme des êtres humains : chacun de nous s'affirmerait doublement dans sa production, soi-même et l'autre. [...] Nos productions seraient autant de miroirs où nos êtres rayonneraient l'un vers l'autre. (Marx, 1968 [1844] : 33)

La concurrence doit être neutralisée parce qu'elle pourrait provoquer la sélection différenciatrice de certaines aptitudes et donc avantager certains individus. Mieux, elle doit être déclarée inefficace puisqu'elle ne permet pas à l'individu d'exploiter la totalité de ses capacités. D'où le recours au postulat essentiel de l'égalité des talents individuels, et à son corrélat fameux : les inégalités de capacité sont uniquement le produit de la structure institutionnelle des sociétés¹.

De cet ensemble de conditions, il est aisé d'apprécier le degré d'idéalisation régulatrice, loin d'une contrainte de réalisme. Basculons-nous dans une simple célébration utopique du travail ? À cette question, la sociologie a fourni, à intervalles réguliers, et avec insistance, une réponse sous la forme d'un contre-modèle social d'organisation du travail : c'est l'éloge du travail artisanal.

4. L'artisanat, incarnation de l'idéal ?

Outre Marx, des auteurs et des courants de pensée très divers ont fait jouer à l'artisanat ce rôle idéal : Rousseau, les écrivains romantiques, les réformateurs anglais comme Ruskin et Morris, et beaucoup d'auteurs ultérieurs. Mills (1959 [1951] : 255-257) a proposé de voir dans le système de travail artisanal un modèle de référence. Le modèle attribue au travail artisanal les traits suivants : 1) le goût du travail pour lui-même, avec les satisfactions prises à sa réalisation comme gratification principale ; 2) la capacité de l'individu de s'identifier à son travail en reliant les détails de son activité quotidienne au produit final ; 3) le contrôle exercé sur les actes de travail ; 4) le perfectionnement de ses compétences dans le cours même du travail ; 5) la liberté d'expérimenter au travail ; 6) la valorisation de la vie personnelle, familiale,

1. Une triple hypothèse doit être faite pour donner corps à cet idéal : a) chaque individu dispose d'un ensemble de talents suffisamment nombreux et divers pour que toute forme de division du travail, même assortie d'une mobilité organisée entre des emplois variés, apparaisse mutilante ; b) ces talents existent en puissance et sont également répartis, mais les occasions de les actualiser sont diversement offertes. Il faut alors admettre que cette actualisation doit prendre un temps indéfini, et que chaque individu trouve dans le temps de la vie sociale suffisamment d'occasions pour actualiser tour à tour l'ensemble de ses talents ; on trouve ici l'argument des multiples temps sociaux d'actualisation des capacités individuelles, le temps donné au travail n'en étant qu'une fraction ; c) à une société d'échange peuplée de producteurs et de consommateurs se substitue une société de producteurs créateurs, mue par un processus indéfini d'apprentissage et de découverte de soi, qui ne tend pas à l'équilibre. L'idéal auquel aboutit la vision marxienne est celui d'une communauté de créateurs, qu'aucune relation de concurrence ne trouble dans leur activité.

communautaire et politique en fonction des critères de satisfaction intérieure, de cohérence et d'expérimentation.

On trouve des arguments proches dans les travaux de Georges Friedmann des années cinquante. Pour le sociologue, qui fut un pionnier de la sociologie française du travail,

Il faudrait que le travail soit constitué par un ensemble de tâches demeurées sous l'entier contrôle de l'opérateur : tâches qui, par conséquent, sont définies et coordonnées selon son initiative, sa volonté, et par définition, demeurées d'une certaine plasticité ; tâches qui possèdent à ses yeux une finalité (qu'il comprend et domine) et sont tendues vers un achèvement maintenu sous son contrôle, vers un but plus ou moins lointain, mais qui reste dans son champ de vision et d'action ; tâches qui, par conséquent, mettent en jeu sa responsabilité, et constituent une épreuve toujours renouvelée et surmontée de ses capacités. (Friedmann 1950, p. 326)²

C'est sur cette base que l'artisanat est érigé par Friedmann en un idéal désirable, en une perfection perdue, et en une réconciliation possible entre l'activité technique et l'attribution de sens par la médiation de l'autonomie. Plus récemment, Richard Sennett (Sennett, 2010) a orienté dans un sens très semblable son enquête sur le travail artisanal. Il examine le travail des potiers, des luthiers, des musiciens, des architectes, ou encore celui des informaticiens de la communauté des programmeurs travaillant avec le système d'exploitation libre Linux. S'agissant de ces derniers, il décèle des qualités de coopération, de refus d'appropriation personnelle des résultats, de variété du travail, de vitesse de perfectionnement des compétences liée au souci des solutions bien trouvées qui déclenchent de nouveaux cycles de problèmes à résoudre. Le refus d'individuation compétitive est couplé à la variété et à la richesse des tâches, insiste Sennett. Voilà, soutient le sociologue britannique,

2. L'idéal est celui d'une totalisation intégratrice de l'action qui structure de part en part l'acte de travail. Alexandra Bidet (2015) a recensé les formules de Friedmann qui insistent sur l'idéal de complétude du travail : « métier unitaire, global, complet ; tâches globales, entières ou complètes ; travail unitaire, entier, à l'unité ; artisan polyvalent, apprentissage complet, méthodique, humain ; achèvement d'un ensemble, d'un produit ou d'une unité, création complète du produit, vue d'ensemble d'une fabrication, vision de l'usine entière, faire le tour du métier, finir un bel objet, faire un moteur entier, oeuvre achevée, produit total, besoin de comprendre et d'achever, recomposition des tâches, unification d'opérations dispersées, opération totale, processus global de production ».

une incarnation possible de la valeur du travail, du travail bien fait et fait pour lui-même, pour la richesse de son contenu et des liens de travail qu'il procure. On relira avec profit les résultats de l'enquête de Zarca (Zarca, 1985) sur les artisans pour évaluer ce qui, dans les portraits du *craftsman* selon Sennett, relève de l'esprit de métier caractéristique du néo-artisanat de reconversion d'anciens salariés passés à l'indépendance en cours de vie active, et ce qui relève de l'esprit d'entreprise, qui est le fait des indépendants héritiers d'ascendants indépendants.

Dans les idéalizations du parfait contrôle par l'individu de son travail, il faut, notons-le, transformer l'environnement du travail en une somme d'interactions heureuses et non problématiques – communautaires, coopératives, non rivales, d'où les clauses d'économie non marchande, de troc, de réciprocité, etc. De fait, il est plus facile d'imaginer comment contrôler son travail que de déterminer comment contrôler l'environnement de son travail, c'est-à-dire les relations de travail et d'échange dans lesquelles le travail doit s'insérer, si les individus sont réellement autonomes autant que différents, car chaque individu rencontre alors des situations dont le déroulement ne dépend pas que de lui : d'où l'argument de la symétrie coopérative des volontés. L'impossibilité ou la prohibition de l'échec, avec ses conséquences évaluatives négatives qui rompraient la symétrie, sont l'expression directe de cette simplification de l'environnement de l'action et du travail, dans un modèle de réalisation idéale et absolument certaine de soi par le travail.

II. L'AUTONOMIE AVEC OU CONTRE LE SALARIAT ?

Dans un court texte de 1975, intitulé *La double vérité du travail*, complété par un post-scriptum en 1996 (Bourdieu, 1997), Pierre Bourdieu part de la définition marxienne du travail comme situation et rapport d'exploitation. Il assimile toute forme d'investissement subjectif dans le travail à la méconnaissance de cette vérité objective du travail, avec cette précision essentielle qui lui sert à critiquer la vision marxiste du travail : la méconnaissance du rapport d'exploitation fait partie des conditions réelles de l'accomplissement du travail et de son exploitation, « en ce qu'il porte à trouver dans le travail un profit intrinsèque, irréductible au simple revenu en argent ». Ceci signifie que, quoi qu'il arrive, le rapport d'exploitation surplombe tout.

Muni d'une carte inhabituellement riche (pour l'époque) des variables de caractérisation du travail, Robert Blauner (Blauner, 1964)

avait, une décennie plus tôt, dans ses recherches sur les mondes du travail ouvrier, décrit la variabilité des situations de travail en termes de degré de contrôle ou d'impuissance face au processus de travail, en termes d'attribution de sens, en termes d'investissement personnel ou d'aliénation, en termes d'intégration ou d'absence d'intégration dans une communauté de travail. Il met en évidence la forte variabilité des situations de travail et de leur évaluation par les ouvriers, en fonction de la nature de l'activité (par la comparaison de 4 secteurs industriels), de la taille des entreprises (avec une relation souvent non linéaire en U inversé) et du niveau de qualification des travailleurs.

De ce classique de la sociologie du travail, retenons simplement ceci, qui est à mettre en résonance et en contraste avec l'argument de Marx amplifié par Bourdieu. La théorie de l'aliénation ignore une partie des complexités et des subtilités socio-psychologiques qui conduisent l'individu à attribuer du sens à son travail. Ce que Blauner appelle l'ambivalence, la bi-polarité, ou la double face du travail, est ignoré par la théorie marxienne de l'aliénation, qui est fondée sur une cotation monodimensionnelle de tout travail à partir de sa forme la plus simple, et sur la réduction corrélatrice du travail complexe à un multiple du travail simple.

L'enquête de Blauner montrait que, hormis les cas limites, un travail n'est jamais totalement et constamment repoussant. La pénibilité et la désutilité sont graduables. *A contrario*, même dans les formes les plus plaisantes du travail, l'ambivalence n'est jamais absente. L'exemple invoqué par Blauner est celui de l'artiste ou de l'écrivain, décidément le point fixe des références à un contre-modèle : « Même le travail le plus libre, celui de l'artiste ou de l'écrivain, exige de longues périodes d'auto-supplice virtuel (de virtual self-torture) » (Blauner, *op. cit.*, p. 31). Le recours fréquent des écrivains à diverses drogues et opiacées, et la nature souvent maniaco-dépressive du comportement créateur en disent long sur les coûts du libre travail de l'imagination. Un résultat émerge. Des caractéristiques théoriquement éminemment désirables du travail comme l'autonomie obéissent en réalité à une loi bien précise : leur valeur augmente jusqu'à un certain point, au-delà duquel l'autonomie devient un facteur de stress et d'auto-exploitation.

Dans son texte, Bourdieu énonce quelques-uns des mécanismes incitatifs par lesquels les travailleurs peuvent trouver un profit non plus simplement monétaire dans le travail – des privilèges symboliques dans un jeu de concurrence interindividuelle, l'octroi d'une certaine marge de manœuvre dans l'organisation des tâches, un enrichissement des tâches.

Mais Bourdieu voit dans ces formes subjectives d'investissement de soi une manifestation directe de la contribution des travailleurs à leur propre exploitation : quoi qu'ils fassent, et quoi qu'ils éprouvent de positif dans l'accomplissement de leur travail, les travailleurs restent subordonnés à l'entreprise, et à ses objectifs. Autrement dit, une forme normale, et non pas exceptionnelle, d'auto-exploitation est nécessaire à l'accomplissement même du travail. Cette forme d'auto-exploitation devient un instrument dans les mains du management, qui sait bien que la productivité du travail augmente avec le degré d'implication subjective du travailleur, et qui va s'ingénier à créer les conditions de cette implication.

L'argument de Bourdieu est la matrice de l'assimilation du salariat à une comptabilité doublement négative : il y a le rapport d'exploitation, et il y a la méconnaissance de celui-ci, à travers l'implication subjective du travailleur, qui est une ruse de la raison exploiteuse – sans implication, pas de productivité, donc pas d'exploitation supérieurement profitable. Rapportée à cette comptabilité, la graduation de l'autonomie dans l'acte de travail ne peut jamais être autre chose qu'une forme très affaiblie de l'idéal de libre disposition de soi : en réalité, dit l'argument critique de Bourdieu, c'est surtout le levier le plus efficace de l'auto-exploitation.

L'argument de Bourdieu est d'ordre transcendantal – il s'agit d'énoncer les conditions de l'efficacité de l'exploitation dans le travail. L'argument appelle donc un questionnement complémentaire et inverse : sous quelles conditions la situation de non-exploitation est-elle atteignable, si toutefois elle existe ?

Pour répondre, nous devons en revenir aux deux conditions énoncées par Marx pour concevoir la société émancipatrice du travail : la libre disposition de soi et la révocation des droits de propriété sur le capital. John Roemer (Roemer, 1981) a exploré la théorie marxienne avec les outils de la philosophie analytique et de la théorie économique. Selon lui, le cœur de la théorie marxienne n'est pas l'argument de l'extorsion de la plus-value, mais la question plus radicale des droits de propriété.

Supposons, dit Roemer dans un scénario radicalement contrefactuel, que nous puissions inventer un capitalisme propre, dans lequel les inégalités dans la propriété du capital ne seraient engendrées que par des différences d'intensité dans l'effort de travail entre les individus, par des différences de compétences acquises, par des comportements plus ou moins développés de prise de risque et par un facteur aléatoire. Dans ce cas, la structure de classe qui s'ensuivrait, et les situations d'inégalité économique et de détention de moyens de production

(de capital) par ~~seulement certains individus~~ seraient-elles illégitimes, dès lors qu'elles étaient entièrement dues à une accumulation basée sur les facteurs que je viens d'énumérer? Si elles n'étaient pas tenues pour illégitimes, cela voudrait dire que seules sont tolérables les différences de condition sociale qui ne dépendent en rien d'un avantage ou d'un désavantage initial placé hors de contrôle des individus, par exemple un capital hérité (économique, culturel, social) offrant d'emblée des chances supérieures d'accumulation de ressources supplémentaires.

C'est l'argument de l'égalisation radicale des chances qui apparaît ici. Il est radicalement contrefactuel, et prend place dans la gamme des raisonnements sur les conditions de possibilité du travail émancipateur que nous examinons. Il a l'intérêt, selon Roemer, de mettre en évidence ce point essentiel : la théorie de l'extorsion de la plus-value dans le travail est un argument contourné pour aborder cet autre problème plus décisif qu'est l'équité d'un système de propriété permettant la détention privée de ressources (du travail, des efforts, des qualités individuelles, du capital) différenciellement engagées par les individus dans des activités productives.

III. L'AUTONOMIE DANS LE TRAVAIL INDÉPENDANT

L'autonomie n'est plus une dimension graduable ou impossible, comme dans le rapport de subordination du travail salarié, quand elle reçoit une définition juridique directe, celle de l'indépendance statutaire. La réalité du travail indépendant est assurément beaucoup plus ambivalente que ne l'énonce le simple critère juridique et formel, puisque le travailleur indépendant est inséré dans les relations de marché, et peut aussi n'être que sous-traitant, franchisé et économiquement dépendant, sans liberté réelle de fixer les termes de son offre de services et de biens. Mais retenons ici le critère d'absence de contrôle hiérarchique direct.

Nombreuses sont les études et les comparaisons internationales qui mettent en évidence le niveau supérieur de satisfaction à l'égard du travail que procure la situation d'indépendance. Pour le montrer, Benz et Frey (Benz et Frey, 2008) font appel à la distinction analytique entre l'analyse instrumentale de ce que procurent le travail et l'analyse procédurale du travail qui accorde de l'importance à la manière dont le but (le revenu) peut être atteint. Les deux approches ont un point de contact essentiel : il est possible de quantifier la valeur de ce que les individus sont prêts à sacrifier pour obtenir les qualités du travail

qu'ils préfèrent. Par exemple, l'analyse de la satisfaction supérieure procurée par un travail indépendant peut se mesurer par le niveau du sacrifice pécuniaire consenti. C'est l'argument des différentiels compensateurs (Rosen, 1986). Le point importe pour répondre à une question simple : si l'indépendance est si désirable, pourquoi le nombre des travailleurs indépendants n'est-il pas plus grand ?

Pour l'expliquer, nous disposons de plusieurs observations. Nous savons qu'en France, le nombre des indépendants a diminué quasi-continûment durant tout le siècle dernier, jusqu'à atteindre un point bas au milieu des années quatre-vingt-dix, largement en raison de l'érosion continue des effectifs d'agriculteurs. La construction de la protection sociale des salariés a représenté un avantage très important, bien que le continent salarial se soit progressivement fragmenté (Supiot, 1994) au point de faire apparaître une disjonction entre protection formelle et protection réelle dans les variétés de salariat. De son côté, la protection sociale des indépendants s'est certes progressivement améliorée pour se rapprocher de celle des salariés, mais sans bénéficier du mécanisme essentiel de couverture du risque de sous-activité que fournit aux salariés l'indemnisation du chômage. Par ailleurs, l'accès à l'indépendance est lié à la mobilisation d'un capital initial, de crédits bancaires et d'appuis divers : un effet de sélection par les ressources financières et par le capital social existe.

Troisièmement, la dispersion et la variabilité des revenus sont beaucoup plus fortes chez les indépendants, et posent la question non pas seulement de la gestion du risque, mais aussi de l'attitude à l'égard du risque : le fait que les indépendants soient plus souvent fils et filles d'indépendants montre comment ce comportement à l'égard du risque peut être référé à la socialisation initiale des individus. Une quatrième explication concerne la position du travail dans l'ensemble de ce que sont les arguments du bien-être des individus et des ménages. L'intensité de travail des indépendants et l'emprise du travail sur leur vie personnelle sont très supérieures à celles de salariés.

L'attractivité de l'indépendance et la satisfaction supérieure des indépendants à l'égard du travail sont-ils alors incompréhensibles ? Quatre faits sont bien identifiés par la littérature des recherches sur l'indépendance et l'entrepreneuriat, pour expliquer pourquoi un grand nombre d'individus qui entrent dans l'indépendance et qui s'en sortiraient mieux comme salariés persistent dans l'activité indépendante. D'une part, les chances de revenir à l'emploi salarié dans des conditions jugées satisfaisantes sont trop faibles, ou, selon un autre

raisonnement, les coûts irrécouvrables du passage à l'indépendance sont trop élevés – les investissements positifs et négatifs (les sacrifices consentis) sont trop élevés pour justifier un abandon. Deuxièmement, les satisfactions retirées de l'exercice de l'activité en indépendant sont évaluées comme suffisamment importantes pour compenser l'écart avec un emploi salarié. En troisième lieu, il apparaît qu'une petite fraction d'individus a des revenus beaucoup plus élevés que ceux qu'elle obtiendrait dans le salariat. Enfin, la dispersion des gains dans l'activité indépendante est beaucoup plus élevée que dans le salariat, et cette distribution très asymétrique semble persister dans le temps – les inégalités sont ~~structurelles~~ et non pas simplement conjoncturelles.

Ces quatre observations paraissent divergentes : le risque d'activité, la variabilité des situations au long du cycle de vie et les inégalités élevées de revenu ne peuvent-ils pas contrarier les satisfactions tirées de l'autonomie dans l'activité et faire voir que celles-ci ne peuvent pas agir comme des mécanismes invariablement compensateurs ? Il faut examiner l'interaction entre ces divers éléments pour calibrer l'attractivité de l'indépendance.

Les deux qualités généralement considérées comme les plus enviables pour juger positivement le travail sont la sécurité de l'emploi, d'un côté, et l'autonomie, de l'autre. Si nous les graduons à leur maximum, ces deux qualités opposent exactement le salariat à l'indépendance. Pourtant, dans la réalité des pratiques de travail, les combinaisons sont plus complexes. Aucun salarié, hors de la fonction publique, ne dispose d'une garantie statutaire très élevée sur la durabilité de son emploi. Et aucun indépendant n'est à ce point autonome qu'il puisse inventer intégralement et continûment sa vie ni se soustraire à toute forme de contrôle externe *via* sa position de marché (Morin *et al.*, 1999 ; D'Amours, 2014). Une manière d'explorer ces questions porte sur la façon dont le risque d'activité est gérable dans l'indépendance. L'interaction des facteurs énumérés plus haut apparaît si les solutions de gestion du risque sont complémentaires des éléments de satisfaction tirés de l'activité indépendante, autrement dit si les stratégies de couverture du risque d'activité font varier les compensations non-matérielles d'une activité qui est autonome, mais aussi incertaine dans son déroulement et dans son résultat³.

3. Parmi les trois formules de gestion du risque professionnel – par le capital, par le travail, et par une combinaison de ressources individuelles et collectives –, l'analyse de la diversification des risques par l'organisation de son travail dans la pluriactivité a reçu une attention particulière (INSEE, 2015 ; DARES, 2016).

IV. L'HORIZON TEMPOREL DE L'ACTIVITÉ

L'une des différences essentielles entre le travail salarié et le travail indépendant tient à l'horizon temporel de l'activité. Dans les conceptions qui font du travail une valeur pleinement positive, le temps de l'acte de travail est essentiellement celui du présent, celui de l'accomplissement sans calcul d'optimisation, et celui de la coopération et de la réciprocité des reconnaissances mutuelles. Une autre formulation, qui fait référence à l'idéal du travail artisanal, ou à son idéalisation, énonce que ce présent est celui de l'arc temporel pleinement intégrateur de toutes les séquences de réalisation de l'activité : cet arc intentionnel est seul capable de révéler le sens du travail comme une construction de séquences emboîtées et dont les résultats se cumulent dans une fin maintenue sous le contrôle de l'individu. À l'inverse, lorsque le travail est assimilé à une pure désutilité, le présent se vide de son sens. Le motif de l'aliénation au travail équivaut précisément à dire que le travail n'a aucune autre valeur que celle, négative, du sacrifice immédiat du temps personnel dans l'effort productif. Le présent est celui de la perte de soi, et l'action instrumentale est tout entière orientée vers la satisfaction future que procureront les biens de consommation et le loisir.

La disjonction entre présent et futur est trop simple. La situation des salariés et celle des indépendants le suggèrent, de deux manières bien différentes. Comment, dans le salariat, le futur peut-il s'introduire sous une autre forme que le pur sacrifice instrumental du présent ? À travers la notion de carrière dans l'exercice de l'activité. La carrière dans l'activité salariée est une carrière de rémunération et d'emplois dans l'organisation ou dans la mobilité entre organisations. L'espérance de gain est associée à une pente positive du rendement salarial de l'ancienneté, et à une situation de développement de soi et d'accumulation de capital humain (d'expérience), qui contrarie, jusqu'à un certain point, la tendance à l'obsolescence des connaissances et à l'érosion des capacités individuelles d'ordre cognitif, physique et émotionnel, qui sont garantes de productivité dans le travail. L'une des plus grandes inégalités dans le travail est fondée sur l'existence, effective ou non, et sur la longueur de l'horizon de développement de soi (voir Menger, 2014, p. 202 *sq.*).

Comment concevoir l'effort et la carrière dans le travail autonome ? La quantité d'heures travaillées est très supérieure chez les indépendants, mais elle est évaluée très différemment dès lors que l'activité est située dans un horizon d'accumulation. L'évaluation du travail est

le résultat composé du mécanisme positif d'implication – il existe des gains cumulatifs à l'engagement durable dans l'activité autonome – et du mécanisme contraignant d'emprise, on n'organise pas le rythme, la pression, la discontinuité, les temps de suspension dans le travail indépendant comme dans une vie rythmée par des règles conventionnelles et légales d'emploi, l'agriculture constituant à cet égard un exemple extrême.

L'argument selon lequel l'horizon temporel du travail indépendant est un temps accumulatif peut être spécifié. Nous savons, par les données disponibles, que la population des indépendants est très hétérogène au regard des diplômes détenus, et que l'influence du diplôme sur le revenu d'un non-salarié est deux fois moins importante que sur celui d'un salarié. Ceci s'explique notamment par les fortes différences de revenu observées dans les secteurs d'activité indépendante : le revenu moyen varie par exemple du simple au triple selon que l'actif est agriculteur ou qu'il exerce une profession libérale. Mais nous connaissons aussi la valeur cumulée de l'expérience et de l'implication dans le travail indépendant : le rendement du temps est plus élevé pour les indépendants que pour les salariés, une fois contrôlées les chances de maintien dans l'activité indépendante. L'analyse permet de décomposer le mécanisme. Comme pour les salariés qualifiés, le revenu d'activité moyen varie positivement avec l'âge chez les indépendants, mais cette différence est plus marquée pour ces derniers : l'impact positif de l'accumulation d'ancienneté dans l'activité agit beaucoup plus fortement sur le revenu des non-salariés. Et pour les indépendants qui dirigent une entreprise, cet effet est démultiplié par la taille de leur entreprise.

Le rendement cumulatif du temps professionnel dans l'indépendance s'exprime en outre, et surtout, dans l'accumulation patrimoniale des indépendants. Comme le montrent les travaux de l'INSEE (Lamarche, Romani, 2015), les ménages d'indépendants en activité possèdent un patrimoine brut, professionnel mais aussi privé, en moyenne beaucoup plus élevé que celui du reste de la population, et beaucoup plus concentré sur les indépendants les mieux dotés⁴. Mais, dans la composition de ce patrimoine, la part de ce qui est issu de l'héritage n'est, en moyenne, pas supérieure à la part que constitue l'héritage

4. « Les ménages d'indépendants représentent plus du tiers (36 %) des 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine privé et plus de la moitié des 1 % des ménages aux plus hauts patrimoines » (Lamarche, Romani, 2015, p. 76).

dans le patrimoine détenu par les salariés⁵. Ces observations, qui ne peuvent pas être approfondies dans l'espace de cette contribution, permettent de revenir à l'objection que Roemer adresse à la critique marxienne. Les chances d'entrer dans l'indépendance et d'y réussir ne sont pas simplement héréditaires. La très grande majorité des filles et fils d'indépendants vont vers le salariat, et une proportion non négligeable d'indépendants qui héritent de leurs parents indépendants échoue. L'étude du risque d'activité, des dispositions à l'égard du risque⁶, et des mécanismes de couverture de ce risque est donc une composante essentielle de l'analyse de la valeur du travail. Elle conduit à rejeter la simple transposition au travail indépendant des modèles d'interprétation du travail et des carrières dans le salariat, mais aussi à désigner des zones d'intersection.

CONCLUSION

L'analyse centrée sur le travail et sa valeur peut s'emparer du double motif du risque et de l'horizon de développement de soi dans l'activité pour dessiner une organisation sociale évolutive, à partir de ce qu'Alain Supiot (1999) nomme « l'état professionnel des personnes ». Les propositions de sécurisation très élargie des risques d'emploi au long des carrières individuelles, ou de « flexicurité », ont été avancées, depuis près de deux décennies, dans des travaux d'inspiration diverse. Il s'agit notamment de dépasser la partition classique des carrières professionnelles et des vies individuelles entre des états séparés (formation, emploi, inactivité, engagement bénévole, etc.) et entre des sphères disjointes (privée, familiale, associative, publique, professionnelle), afin d'inventer un nouvel État providence flexible. Les conditions requises pour assurer la viabilité sociale et économique d'un tel modèle sont

5. Selon les analyses de l'INSEE (Lamarche, Romani, 2015, p. 75) : « À caractéristiques identiques, et en particulier à revenu et âge donnés, les ménages d'indépendants possèdent un patrimoine privé brut supérieur de 84 % à celui des autres ménages [...] Si la transmission par héritage ou donation peut constituer une étape importante pour le processus d'installation chez les indépendants, son poids dans leur patrimoine est proche de ce qu'il est pour les autres ménages. »

6. Il est significatif que les indépendants recourent plus souvent que les salariés à ce mécanisme de transmission anticipée d'actifs patrimoniaux à leurs descendants par la voie de la donation, ce qui fait partie des éléments de socialisation familiale à l'initiative entrepreneuriale, et qui contribue à la constitution du capital de départ mobilisable par les enfants d'indépendants.

complexes à définir : l'équation flexibilité-sécurité du travail doit être résolue sous une diversification croissante des formes d'emploi et des carrières, sans donner prise à toutes les formes d'aléa moral et d'antisélection inmanquablement engendrées par les situations dans lesquelles les acteurs (salariés, employeurs, organisations) pourraient être tentés de tirer parti de l'étendue des protections sociales et assurantielles proposées, à travers les multiples asymétries d'information à exploiter.